



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITE DE SUIVI PRS

FEUILLE DE ROUTE SANTE MENTALE

Animateurs :

Catherine DESCAMPS

Cyril HERIBERT-LAUBRIAT

La promotion et la protection de la santé mentale : une des 8 orientations du PRS 2



Faits marquants 2020 :

- ❖ Une année marquée par la crise sanitaire et une forte mobilisation des acteurs dans sa gestion :
 - Réorganisation des unités d'hospitalisation complète pour assurer les mesures barrières ;
 - Réorganisation de la psychiatrie extrahospitalière pour limiter les contacts physiques tout en maintenant les liens avec les patients en file active, via le déploiement des consultations par téléphone ;
 - Mise en place d'une plateforme régionale d'écoute et de soutien psychologique à destination du grand public et des professionnels de santé

- ❖ Avec la poursuite de la politique nationale en faveur du renforcement de l'offre en santé mentale :
 - 7,5 Millions d'euros supplémentaires de Dotation Annuelle de Fonctionnement alloués à la Réunion (en plus des 10 Millions alloués en 2019).
 - Renouvellement des 2 AAP nationaux : le Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie et l'appel à projets renforcement de la pédopsychiatrie

FOCUS



Modalités d'accompagnement médicopsychologique à La Réunion dans le cadre de l'épidémie de Covid-19

Docteur Erick GOKALSING
Psychiatre Référent Zonal
CUMP Océan Indien

Dispositifs « officiels » déployés au niveau National

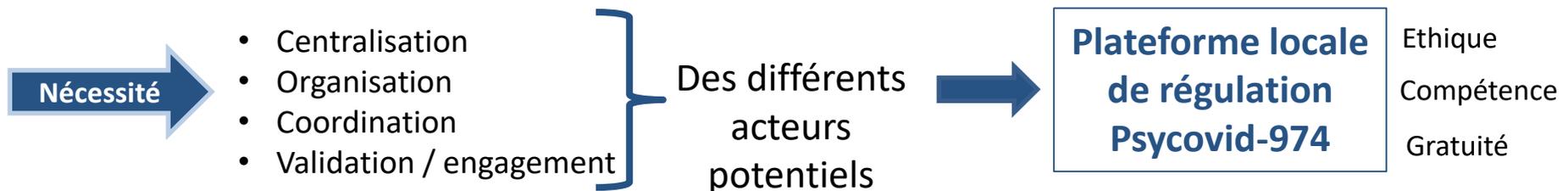
- **17/03/2020** : Mobilisation de toutes les CUMP du territoire :
 - Attention particulière des opérateurs du 0800 130 000
 - Aide à la régulation des SAMU / soutien des SAMU-SMUR
 - Mise à disposition de la médecine du travail pour les soignants hospitaliers
- **18/03/2020** : « Toutes les CUMP sont désormais mobilisées pour l'aide et le soutien aux **équipes de réanimation et d'urgences** et plus largement aux personnels hospitaliers amenés à gérer cette crise. »
- **23/03/2020** : Mise en place d'une procédure plus spécifique



- Asso Soins aux Professionnels de Santé → 0805 23 23 36
- **09/04/2020** : Numéro national dédié aux soignants : 0800 73 09 58

Dispositifs déployés au niveau Local

- Mobilisation de la CUMP
- Comme dans plusieurs départements, des initiatives spontanées :
 - Dispositif CHU pour les internes initialement (0262 71 76 54)
 - Dispositif CHU pour les personnes Covid+ en ambulatoire (0262 90 52 68)
 - CRIA (0692 82 53 24)
 - SUMPPS (0262 93 84 00 nord et 0262 57 95 62 sud)
 - Ecoutants bénévoles agréés (SOS Solitude et APS)
 - « Psys » libéraux
 - Psys-solidaires 974 (+eurs N° perso)
 - Coachs
 - + autres initiatives avec quelles intentions ? Par qui ? Avec quelles Compétences ?



Pourquoi un dispositif déployé au niveau Local ?

- Proximité / rapidité
- Offre adaptée « culturellement » avec des opérateurs créolophones ayant connaissance du réseau local des ressources
- Mobilisation des **acteurs locaux reconnus** (professionnels de santé mentale et associations agréées)
- Dispositif gradué avec une **meilleure pertinence** : évaluer/catégoriser l'appelant (tri) et selon son état l'orienter vers le bon interlocuteur
- **Accessible à TOUTE la population** avec une attention particulière pour les professionnels indispensables (logique de « psychiatrie de l'avant »)
- Numéro unique pour éviter la confusion et renvoyer la notion d'ORGANISATION, essentielle en temps de crise.
- Principe de gratuité → **Service Public** restaurant l'image de l'Etat

Plateforme d'Appel
PSY-COVID 974

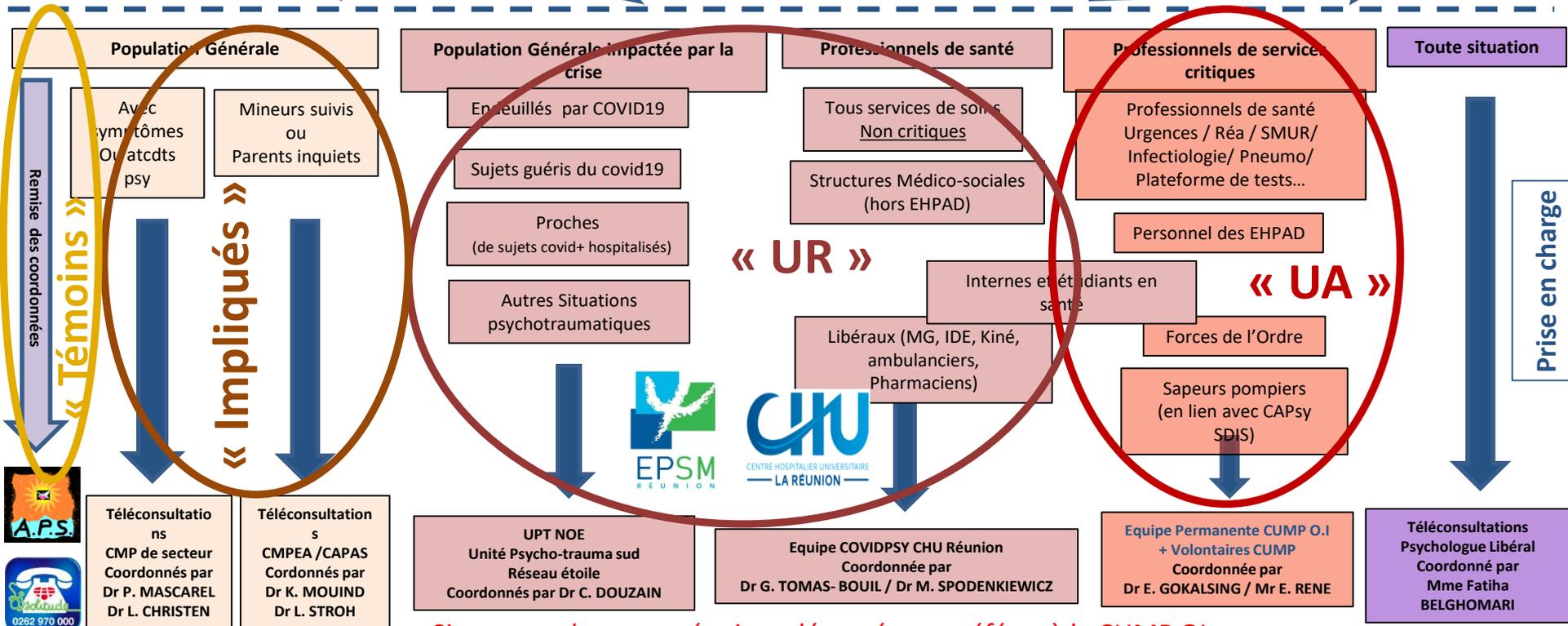


0800 200 840
Numéro vert unique régulé par la CUMP
OI
Selon une logique de psychiatrie de crise

Identification
Dénombrement
Tri

Régulation

Pool de renfort



Si cas complexes , ou équipes dépassées se référer à la CUMP OI
-- psycovid974@epsmr.org --



CUMP

- Océan Indien -

Vous êtes soignants, professionnels de santé, agents hospitaliers, agents des forces de l'ordre ou sauveteurs, nous sommes à votre écoute.

Les professionnels de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique dédient leurs services à l'ensemble des **professionnels de santé impliqués dans la prise en charge du CORONAVIRUS.**

Nous sommes à votre écoute **du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.**

**Contactez-nous
gratuitement**

0800 200 840



CUMP

- Océan Indien -

En cette période de confinement, des soignants se mobilisent à votre écoute pour vous aider.

Les professionnels de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique vous aident au mieux à traverser cette crise et vous orientent vers les écoutants les plus adaptés à vos besoins.

Nous sommes à votre écoute **du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.**

**Contactez-nous
gratuitement**

0800 200 840



**Akoz «COVID» nou lé oblijé rest nout kaz : sa lé pa fasil.
Sa minm nou veu èd a zot.**

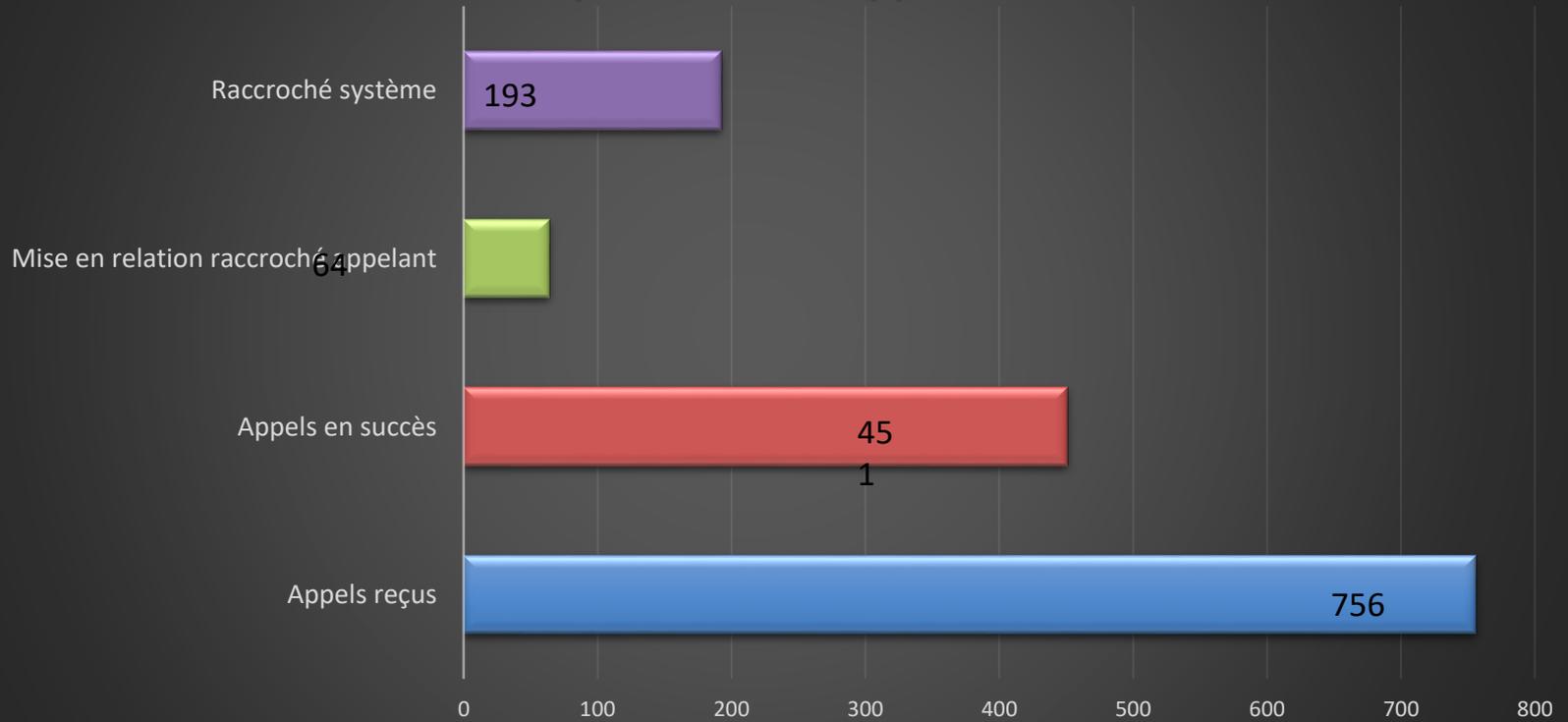
Bann profesyonel zekspere la santé y mett an plass in system pou èd a zot par téléphone. Banna lé la pou ekout a zot. Pou donn la min dann la kriz «coronavirus».

Nou ekout a zot dopi lo **lundi ziska vendredi 9èr ziska 18èr.**

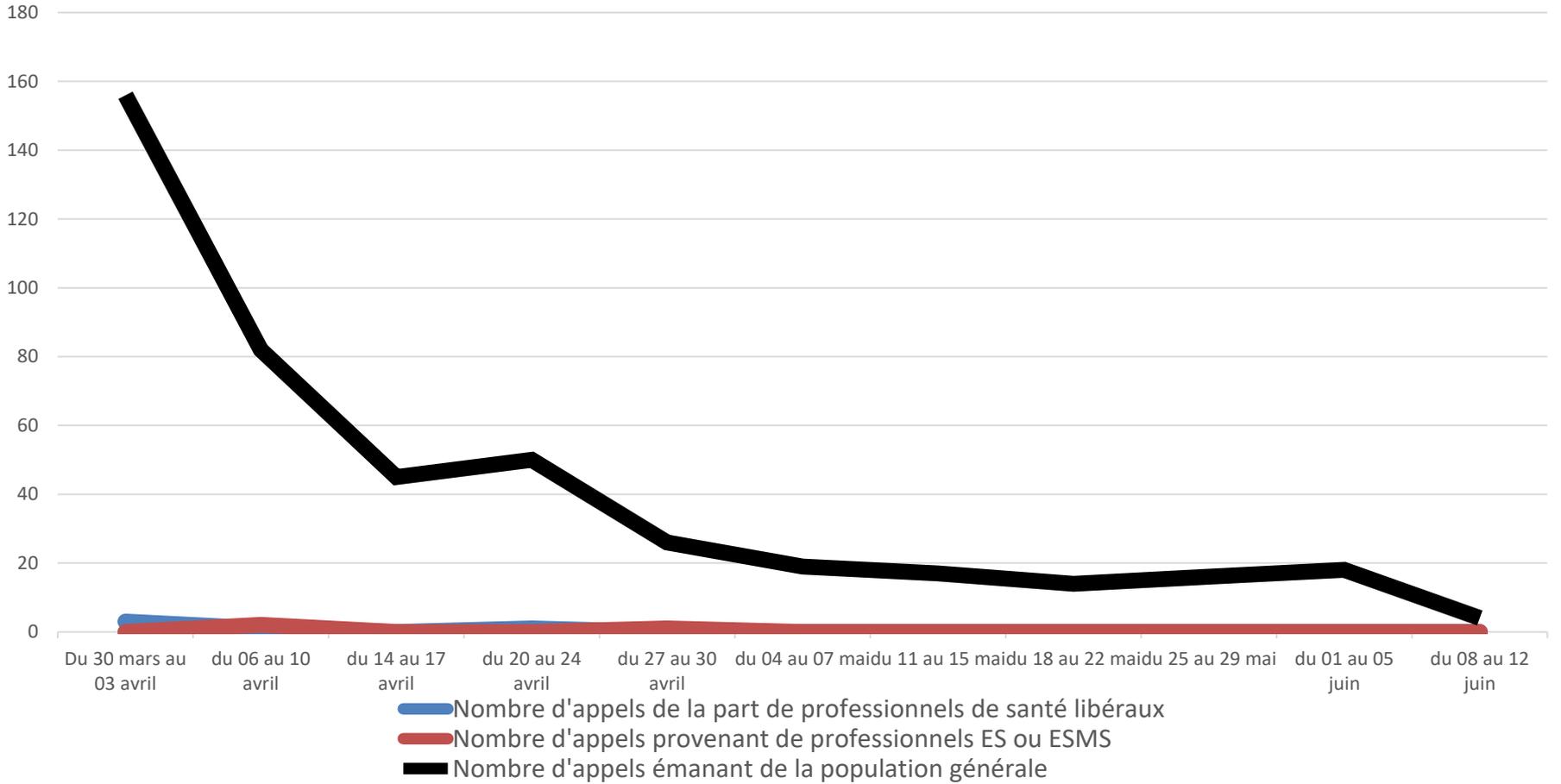
**Kass pa la tet lé
gratuit.**

L'activité

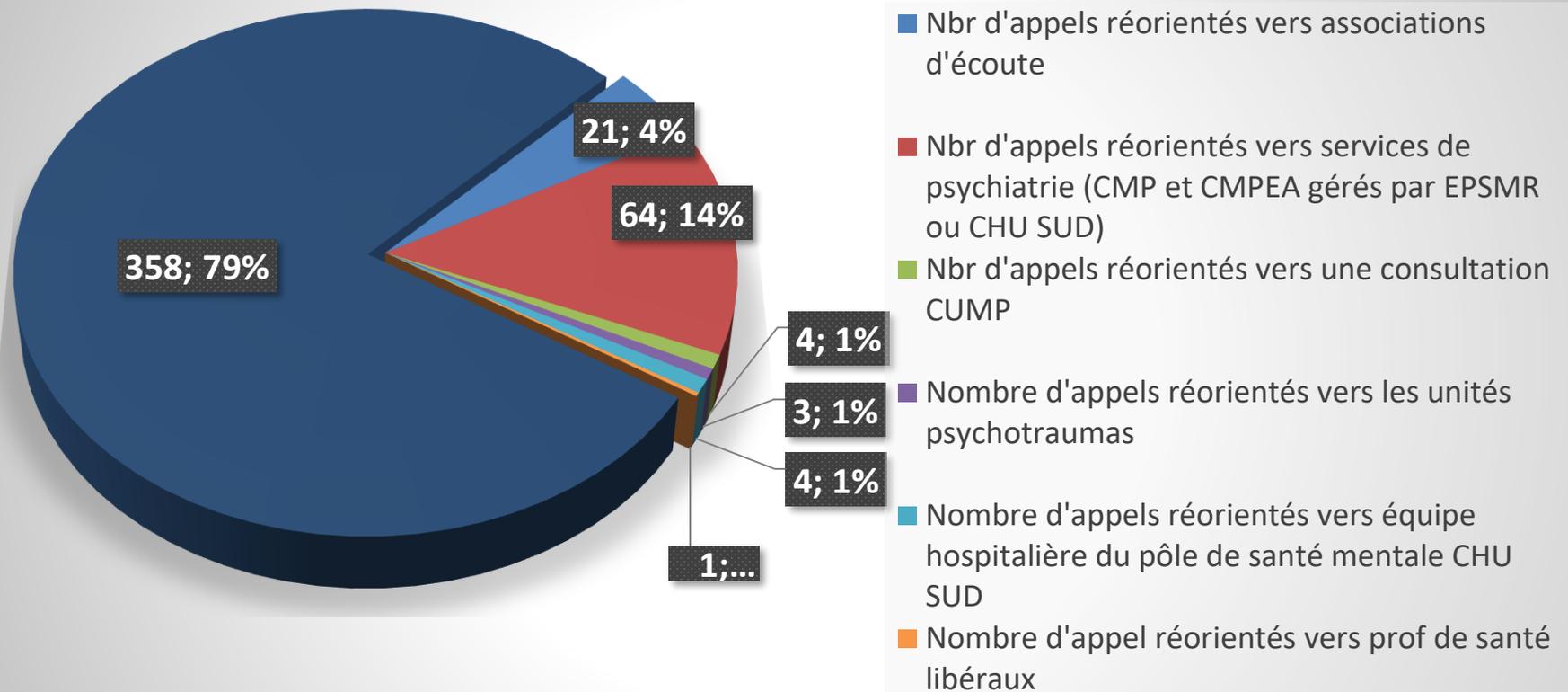
Répartition des appels



Nombre d' appels



Orientation des appels reçus



Evolution

- Avec le déconfinement et la reprise des consultations présentes, diminution des appels.
- Mise en place d'un partenariat avec la Croix Rouge dans le cadre de la mise en place de la CTAI
- Maintien de la ligne avec une activité réduite intégrée au service CUMP/VigilanS → 2 à 3 appels par jour

SEGUR → Renforts des CUMP permanentes avec la mission d'une offre de prise en charge des soignants, du médico-social et de la population

PROJET POST-SEGUR

- Recrutement → 1 Psychologue + 1 IDE
- Campagne de communication en vue d'une nouvelle offre
- 3 axes :
 - « Aller vers »
 - Prise en charge d'équipes : soutien psychologique et apprentissage de la gestion du stress
 - Services hospitaliers, EHPAD, Médico-Social
 - Consultation dédiée (professionnels ++ / Population spécifiquement impactée/Covid)
 - Plateforme téléphonique
 - Régulation : évaluation + orientation aux structures de soin habituelles / libéraux
 - Gestion du stress pour la population / écoute soutenante (possibilité d'anonymat)

Faits marquants 2020 :

- ❖ Une année également marquée par l’instruction du projet territorial de santé mentale et les négociations entre l’ARS et la Communauté en vue de la signature du contrat territorial :
- Un courrier d’observations de l’ARS validant les grandes orientations du Projet Territorial de Santé Mentale et demandant certains compléments (notamment sur la psychiatrie périnatale et l’insertion professionnelle)
- Arrêté du Projet Territorial de Santé Mentale après avis de la CRSA et du Conseil Local en Santé Mentale de la Possession le 30 novembre 2020
- Plus 10 Millions d’euros déjà engagés en 2019 et 2020 pour le renforcement de l’offre de santé mentale de la Réunion, avec un déploiement massif sur le terrain dès 2021

Les 7 objectifs de la feuille de route santé mentale

1. Prévenir les maladies mentales et renforcer l'acceptation sociale des personnes

2. Prévenir les conduites suicidaires

3. Assurer les conditions d'un repérage et d'un diagnostic précoce des troubles psychiques

4. Enrichir les modalités de prise en charge des troubles psychiques

5. Améliorer la fluidité des parcours de soins

6. Améliorer les conditions de vie et l'inclusion sociale des personnes avec troubles psychiques

7. Développer les connaissances et les compétences partagées en santé mentale

Les 6 axes du Projet Territorial de Santé Mentale

1. Remédier aux carences de l'offre sur le territoire pour répondre aux ruptures de parcours identifiées

2. Structurer une filière de prise en charge spécifique aux adolescents

3. Structurer la filière d'accompagnement des personnes âgées

4. Renforcer les outils de coopération entre les acteurs de la santé mentale

5. Renforcer l'accompagnement médico-social des personnes ayant un handicap psychique et le soutien aux aidants

6. Favoriser la réhabilitation psycho-sociale des personnes souffrant de troubles psychiques

- ❖ **Axe 1 : Prévenir les maladies mentales et renforcer l'acceptation sociale des personnes atteintes de troubles psychiques**
- **Programmes de développement des compétences psychosociales et de renforcement des habiletés parentales**
- **Développement des Conseils locaux de Santé Mentale**
- **Campagne de sensibilisation du grand public contre la stigmatisation et la discrimination liées aux troubles psychiques**

Peu d'éléments nouveaux en 2020, axe impacté par le contexte sanitaire mais aussi par les élections municipales.

L'ARS envisage de lancer un appel à projets en 2021. Quelles peuvent être les priorités ?

❖ Axe 2 : Prévenir les conduites suicidaires

Une stratégie nationale multimodale (instruction du 10 septembre 2019) cherchant à influencer en même temps sur l'ensemble des facteurs de prévention du risque suicidaire, la concomitance du déploiement des différentes actions devant permettre de démultiplier les effets de chacun des dispositifs.

Cette stratégie repose sur 5 piliers :

- ✓ **Le déploiement de formations au repérage, à l'évaluation et à l'intervention de crise suicidaire ;**
- ✓ **Le maintien du contact avec les personnes ayant fait une tentative de suicide (dispositif Vigilans) ;**
- ✓ **La prévention de la contagion suicidaire via les informations diffusées par les médias (dispositif Papageno) ;**
- ✓ **Une meilleure information du grand public ;**
- ✓ **La mise en place d'un numéro vert national d'écoute et de prévention du suicide ;**



- Stratégie Nationale de Prévention du Suicide - Déploiement à La Réunion

- Docteur Pauline MASCAREL
 - Psychiatre Référent
 - Vigilans Océan Indien

LA STRATEGIE REGIONALE DE PREVENTION DU SUICIDE



- **Déclinaison locale de la stratégie nationale elle est inscrite dans le PRS**

N°15 : Prévenir, repérer et prendre en charge la souffrance psychique et les tentatives de suicide / Préservation de la santé des jeunes

N°40 : Prévenir les conduites suicidaires / Promotion et protection de la santé mentale

- Déploiement d'**un ensemble d'actions intégrées** de prévention du suicide

- Quatre actions phares en cours de déploiement au niveau régional

- **Le dispositif Vigilans** :

Opérationnel dans plusieurs régions dont La Réunion depuis 2018, et sera étendu à l'ensemble du territoire national d'ici 2021. Porté par l'EPSMR avec le soutien de l'ARS OI

- **La communication Grand Public** → Collaboration avec l'artiste réunionnais Waroox

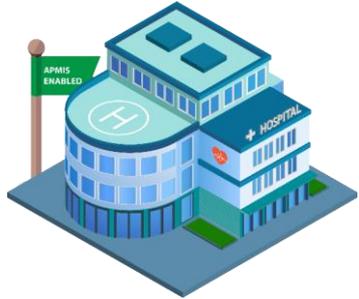
- **Le programme de formation national de prévention du suicide en 3 niveaux – GEPS**

- **Le programme Papageno** : actions ciblées pour lutter contre le risque de contagion suicidaire

POUR ALLER PLUS LOIN :

Conférence de Presse ARS OI du 26.11.2019

PRS : Schéma de Santé 2018-2023 Volet 2-Reunion

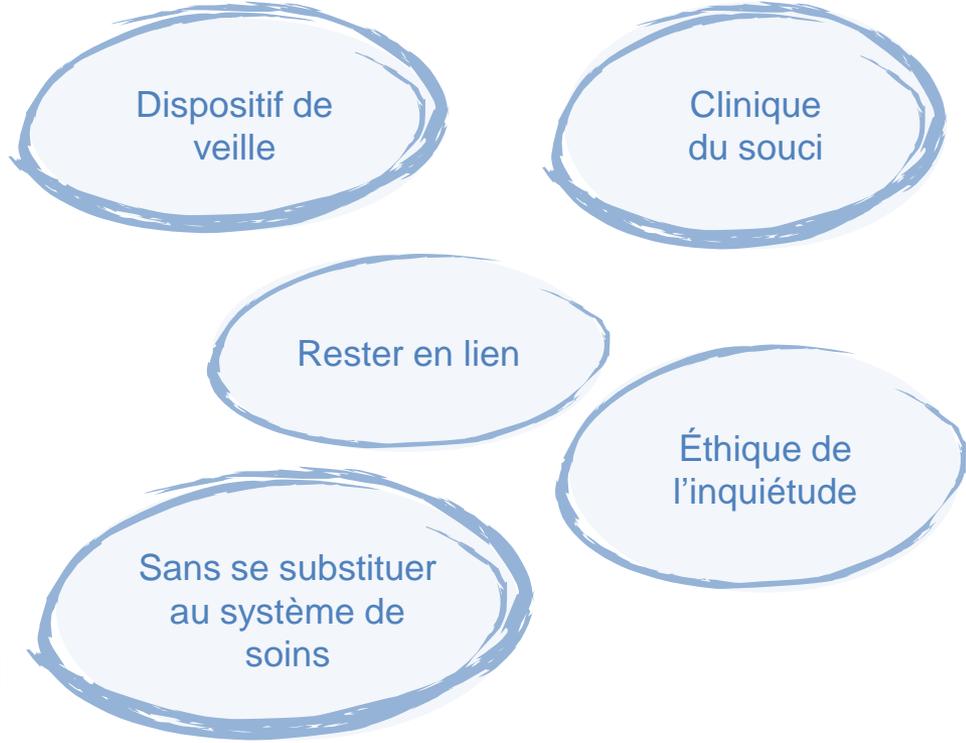
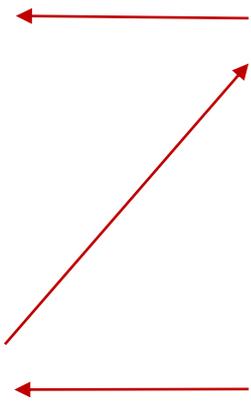


Hôpital

Soignant

Patient /
Usager

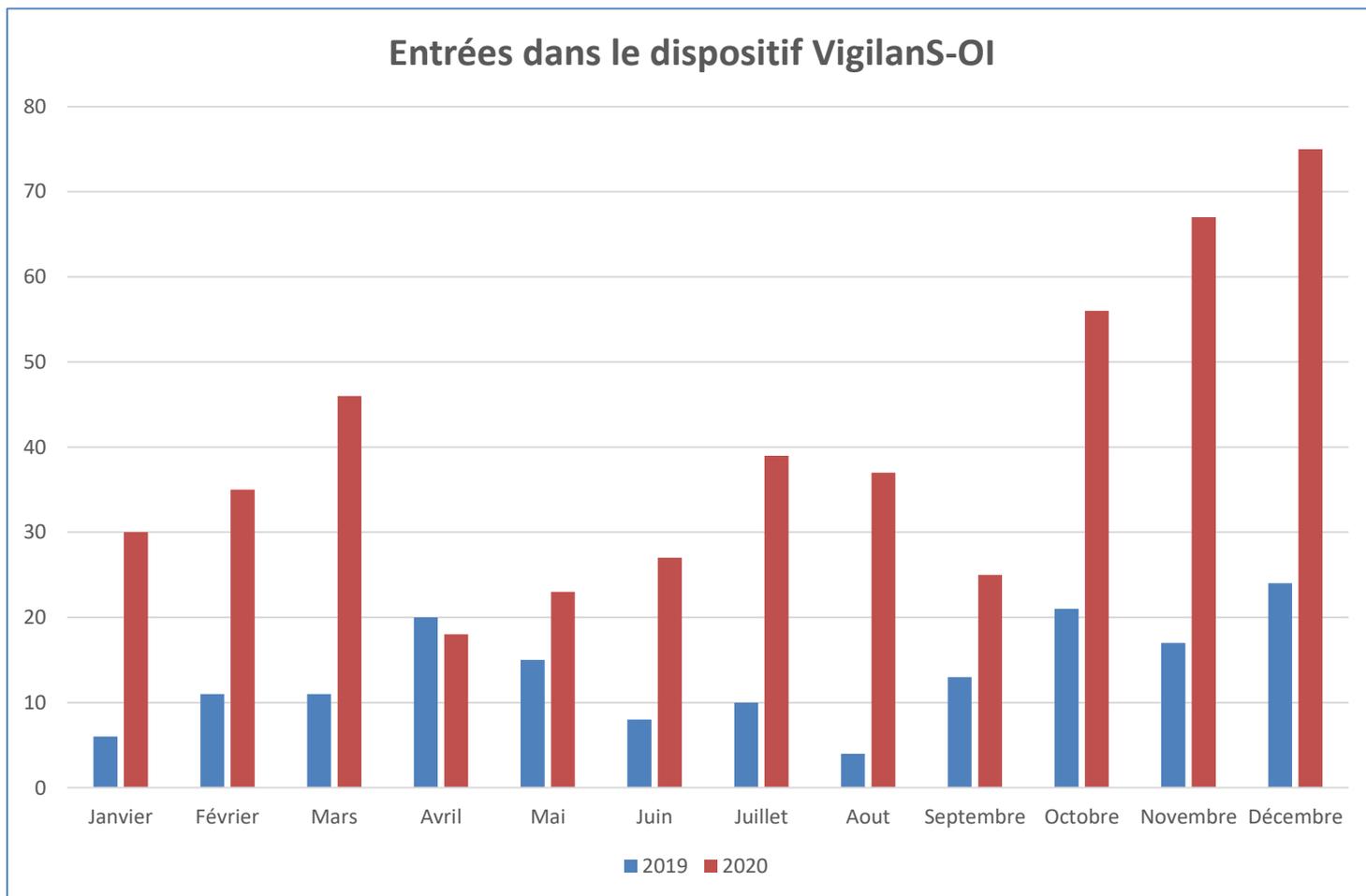
Médecine de
ville

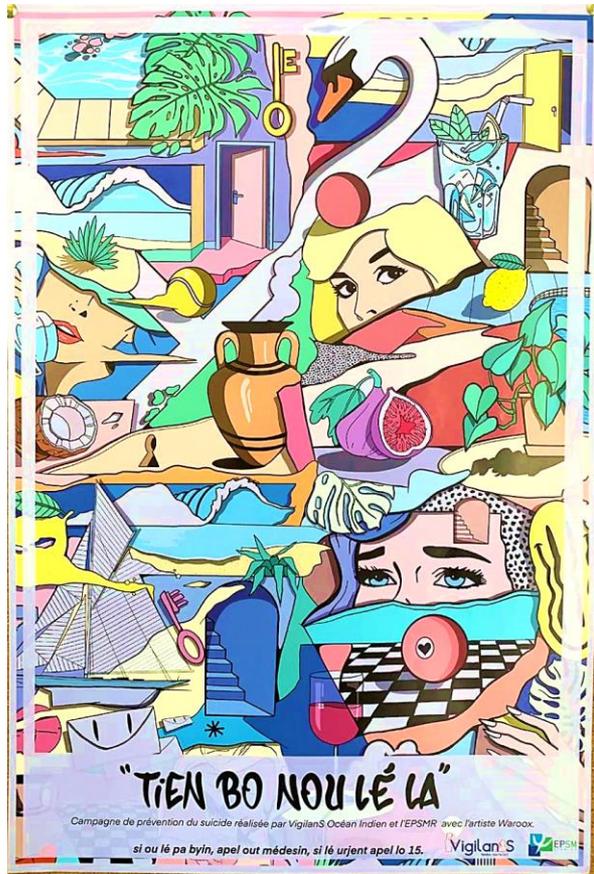


Le dispositif VigilanS Océan Indien

Aujourd'hui les
vigilanseurs
veillent sur près
de 700 suicidants

118 situations de
crise gérées avec
85
hospitalisations
urgentes évitées

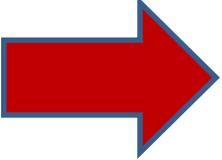




Collaboration avec l'artiste réunionnais **Waroos**

PERSPECTIVES

-  **Déploiement de la formation de prévention du suicide** en 3 niveaux dès 2021
 - **Travail d'identification et de formations de sentinelles** dans les populations à sur-risque (minorités sexuelles, population carcérale, forces de l'ordre...)
 - Déploiement des 2 autres niveaux de formations auprès des **professionnels de santé**
-  **Poursuite de l'animation du réseau**
 - Des **acteurs locaux** → Comité Technique Prévention du Suicide 974
 - Des **référents Vigilans** des unités hospitalières
-  **Formation de référents régionaux** du programme **Papageno**
-  **Recherches** en cours de mise en place :
 - **Suicides par précipitation** et cartographie des hot spots de la Réunion (Université Réunion)
 - **Autopsies psychologiques** sur plusieurs territoires d'Outre-Mer (INSERM)
-  **Projet de déploiement d'actions en lien avec la postvention** auprès des endeuillés par suicide



Transformation de l'UF Vigilans OI en UF « Centre de Prévention du Suicide »

❖ **Axe 2 : Prévenir les conduites suicidaires**

➤ **Formation au repérage du risque suicidaire**

Formation construite par le GEPS (Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide) et reposant sur **3 niveaux de formation destinés à des publics différents** :

- **La formation intervention de crise** : destinée à des professionnels déjà spécialisés dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques ou qui interviennent dans un contexte d'urgence (SMUR, SDIS ...). Il s'agit de former ces professionnels aux conduites à tenir pour éviter le passage à l'acte
- **La formation évaluation du risque suicidaire** : plutôt destinée à des professionnels de santé qui vont être formés à l'évaluation du niveau de risque, ce qui leur permettra de proposer une orientation adéquate (de la simple orientation vers un partenaire à une prise de rendez-vous en direct)
- **La formation Sentinelle** : ouverte à toute personne en contact avec un public ayant un risque de conduites suicidaires et souhaitant se former pour proposer une écoute attentive aux personnes de son entourage en éprouvant le besoin et ainsi repérer les premiers signes de risques suicidaire

Bilan 2020 : 10 formateurs régionaux sont désormais formés (formation prévue en mars mais repoussée en novembre)

Perspectives 2021 : Déploiement des premières formations de niveau 1, 2 et 3

❖ **Axe 2 : Prévenir les conduites suicidaires**

➤ **Lignes d'écoute téléphoniques**

2 numéros d'écoute à la Réunion, avec des bénévoles formés et pouvant réorienter vers les services de psychiatrie si besoin.

A noter que ces numéros sont affichés à proximité de certains « hotspots » identifiés comme lieux à risque (pont Vinh-San) pour offrir une possibilité d'écoute aux personnes s'appêtant à passer à l'acte

Bilan 2020 :

Une activité renforcée en 2020 avec la création d'une plateforme d'écoute et de soutien psychologique pilotée par la cellule d'urgence médico-psychologique de la Réunion, en articulation avec les associations bénévoles déjà existantes, les CMP, les psychologues du Département, les psychologues libéraux...

Perspectives 2021 :

Mise en place du numéro vert national accessible 7 jours sur 7 et H24.

Evaluation des dispositifs d'écoute régionaux

- ❖ **Axe 3 : Assurer les conditions d'un repérage et d'une première intervention la plus précoce possible**
- **Réorganisation des CMP et des CMPEA, pivots de l'offre de soins psychiatriques, pour leur permettre d'apporter une réponse réactive aux situations péri-critiques**

Bilan 2020 :

Les renforcements expérimentés sur certains CMP et CMPEA du CHU Sud (renforcement du temps médical et du temps IDE) ont permis d'organiser l'accueil et l'évaluation par un infirmier de toutes les situations péri-critiques dans les 72h (avec rendez-vous médical si nécessaire) avec un impact non négligeable sur les listes d'attente.

Par ailleurs, la communauté territoriale a commandité un audit du fonctionnement de l'ensemble des CMP et CMPEA en vue de rapprocher les fonctionnements des structures et définir les missions socles ainsi que les effectifs nécessaires pour assurer ces missions.

Présentation des résultats par Julien Vernet, coordonnateur de la CTSM.

Perspectives 2021 :

Renforcement de l'ensemble des CMP / CMPEA en temps soignant (IDE principalement) mais aussi en temps médical (2,8 Millions d'euros notifiés à l'EPSMR et au CHU fin 2020)

❖ **Axe 4 : Enrichir les modalités de prise en charge des troubles psychiques**

Pour répondre aux carences de l'offre sur le territoire, et profitant notamment des mesures de rattrapage allouées par le national, l'ARS de la Réunion a soutenu les projets suivants :

- Autorisation donnée au groupe les Flamboyants pour l'implantation d'une nouvelle clinique psychiatrique sur le territoire Est, le projet médical incluant une unité de gérontopsychiatrie, une unité jeunes adultes 16-25 ans et une unité 12-16 ans (ouverture prévue en 2023) ;
- Financement d'une unité de soins intensifs (USIP) de 12 places pour la prise en charge des patients hospitalisés sous contrainte et requérant une surveillance continue (3 Millions d'euros alloués, ouverture prévue fin 2021) ;
- Financement d'un hôpital de jour adultes sur le territoire Sud (800k€ alloués, ouverture prévue en 2021)

❖ **Axe 4 : Enrichir les modalités de prise en charge des troubles psychiques**

En parallèle, l'ARS a soutenu les projets de la communauté territoriale visant à améliorer l'accompagnement des très jeunes enfants, des adolescents et des personnes âgées

- **Consolidation des équipes de psychiatrie périnatale pour renforcer les possibilités d'intervention à domicile, en articulation avec la PMI et les professionnels de santé**

Bilan 2020 :

Réalisation par la communauté territoriale d'un état des lieux complémentaire de l'offre et des besoins de la psychiatrie périnatale

Elaboration de deux projets dans le cadre de l'appel à projets national sur le renforcement de la pédopsychiatrie : 1 projet retenu, 1 autre projet qui pourra être intégré dans le contrat territorial

Perspectives 2021 :

Renforcement de l'ensemble des équipes de psychiatrie périnatale

- **Consolidation des équipes pédopsychiatriques de liaison pour améliorer le parcours des enfants et adolescents admis en pédiatrie avec des problématiques psychiques**

560 000 € alloués en 2020, l'idée étant d'avoir au minimum sur chaque hôpital public ayant un service de pédiatrie 1 ETP IDE et un temps de pédopsychiatre

❖ **Axe 4 : Enrichir les modalités de prise en charge des troubles psychiques**

➤ **Structuration d'une filière spécifique à destination des adolescents avec :**

- **Le renforcement des hôpitaux de jour et ateliers thérapeutiques à destination des enfants, pour créer des groupes de prise en charge propres aux adolescents sur chaque territoire de santé (456 000 € versés en 2020 pour un déploiement en 2021) ;**
- **La volonté de déployer des Maisons des Adolescents, dispositif d'accueil, d'écoute, d'évaluation de l'état de santé des jeunes (au sens large) et d'orientation sur l'ensemble des territoires de santé ;**
- **L'autorisation donnée aux groupes les Flamboyants de développer sur l'Est, l'Ouest et le Sud des unités d'hospitalisation à destination des 12-25 ans (hospitalisation complète et hospitalisation de jour) avec des ouvertures échelonnées de 2021 à 2023 ;**
- **L'extension de l'unité pédopsychiatrique de crise (unité Vanille) pour qu'elle puisse accueillir les jeunes de 16-18 ans jusqu'alors hospitalisés en secteur adulte (468 641 € alloués en 2019 pour une ouverture prévue fin 2021)**

- ❖ **Axe 4 : Enrichir les modalités de prise en charge des troubles psychiques**
- **Structuration d'une filière à destination des personnes âgées avec :**
 - **La consolidation des équipes mobiles de gérontopsychiatrie pour renforcer leurs possibilités d'intervention en EHPAD, sur des sites de consultation de proximité ou à domicile (756 000 € alloués en 2020 pour un déploiement en 2021)**
 - **Autorisation de la création d'une unité de gérontopsychiatrie de 20 lits au niveau de la clinique Les Flamboyants Est**

❖ **Axe 5 : Améliorer la fluidité des parcours de soins**

➤ **Création d'une équipe mobile pédopsychiatrique d'appui aux professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et de l'Education Nationale**

Projet co-construit avec le Département et la PJJ et retenu dans le cadre de l'appel à projets 2019 du Fonds Innovation en Psychiatrie

Public cible de ce dispositif : jeunes de 12-18 ans ayant d'importants troubles du comportement liés à un trouble psychique ou une souffrance psychopathologique, avec risque de rupture de parcours (rupture de placement, déscolarisation, risque d'incarcération ...)

Déploiement effectif prévu en 2021.

COMITE DE SUIVI PRS SANTE MENTALE

❖ **Axe 5 : Améliorer la fluidité des parcours de soins**

➤ **Le renforcement de la coordination des prises en charge des comorbidités psychiatriques et addictologiques**

De premières avancées : des consultations avancées de CSAPA dans les services de psychiatrie, des interventions croisées équipes mobiles addictologiques et équipes mobiles santé mentale – précarité.

Néanmoins, les prises en charge coordonnées sont à généraliser et à protocoliser

❖ **Axe 6 : Améliorer les conditions de vie et l'inclusion sociale des personnes avec troubles psychiques**

Bilan 2020 : Un pas important dans le développement de l'offre de réhabilitation par le logement

- **Autorisation du dispositif Un Chez Soi d'Abord avec un déploiement progressif prévu de 2021 à 2022 de 100 appartements dédiés à l'entrée direct dans le logement de personnes sans-abris avec des troubles psychiques sévères et durables** avec un accompagnement soutenu par des équipes relevant de la psychiatrie mais aussi de l'addictologie et du social
- **Expérimentation de la PALI (plateforme d'appui au logement inclusif)** : dispositif impliquant des professionnels de la psychiatrie, du médico-social et du social pour accompagner les personnes issues des pensions marrons vers un nouveau projet de logement (famille d'accueil, habitat inclusif, voire logement autonome)

Perspectives 2021 :

- **Augmentation de l'offre d'appartements à visée réhabilitative pour les personnes sortant d'hospitalisation** en service de psychiatrie
- **Recrutement en cours de travailleurs pairs dans les équipes de réhabilitation psycho-sociale de la psychiatrie**
- **Une dynamique en cours sur l'insertion professionnelle des personnes ayant des troubles psychiques (reconnues ou non personnes handicapées)**

COMITE DE SUIVI PRS SANTE MENTALE

❖ **Axe 7 : Développer les connaissances et les compétences partagées en santé mentale**

➤ **Soutien à la recherche et l'épidémiologie en santé mentale**

Financement d'une enquête épidémiologique de santé mentale en population générale (repoussée deux fois du fait de la crise sanitaire, désormais prévue en 2021)

➤ **Un projet de centre ressources en santé mentale porté par la Communauté Territoriale**

- **intérêt d'identifier et de développer une valence enseignement et recherche ?**
- **Intérêt de mutualiser les compétences des différents centres/fonctions ressources existants sur des thématiques proches (Addictologie, SAF, TND, autisme ...) ?**

Programme de travail 2021

- ❖ **Signature du Contrat Territorial de Santé Mentale**
- ❖ **Déploiement des projets financés et poursuite du travail sur certains axes qui n'étaient pas encore suffisamment mûrs (notamment l'axe renforcement de l'offre médico-sociale à destination des personnes ayant des troubles psychiques et soutien aux aidants)**
- ❖ **Pilotage d'un groupe de travail sur les MDA visant à préciser leurs missions et leur fonctionnement en vue d'un déploiement sur l'Est**
- ❖ **Accompagnement de la réforme encadrant les pratiques d'isolement et de contention qui va profondément impacter les services de psychiatrie publics mais aussi privés**
- ❖ **Réalisation de l'enquête épidémiologique de santé mentale en population générale**
- ❖ **Travail à mener sur les indicateurs en santé mentale afin d'évaluer l'impact des actions engagées dans le cadre du contrat territorial de santé mentale**